

MANPOWER
STRASBOURG INDUS. LOGISTIQUE
 13 FBG DE SAVERNE
 67000 STRASBOURG

REDUCIO pour le compte de LILLY France
 Isabelle LEVASSEUR
 5 RUE DU TALUS
 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

N/Réf. : TA40 / TA4R / 010352214
 Facture recrutement N°R2430353 du 27/11/2024

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX	MONTANT
Proposition Commerciale N° 86383 du 27/11/2024			
<p>Pour le Compte de LILLY France Fegersheim, <u>N° de commande ZB-702740.</u> information de livraison Emmanuelle JOUVE. Order on behalf of LILLY France, <u>Order N°ZB-702740,</u> shipping information Emmanuelle JOUVE.</p>	1	2 500,00	2 500,00
<p>ADRESSE LIVRAISON: LILLY France Fegersheim Z.A. - 2, rue du Colonel Lilly B.P. 70419 ILLKIRCH CEDEX 67640 FEGERSHEIM</p>			
<p>Recrutement Intégral : Prestation de recrutement intégral Facture recrutement liée à l'embauche de Monsieur LUCY Julien</p>			
<p>MANPOWER VIREMENT 30 JOURS NET Date de paiement : 28-déc-24 PAIEMENT ANTICIPE : SANS ESCOMPTE PAIEMENT TARDIF : TX REFINANCEMENT BCE + 10 PTS PLUS INDEMNITE FORFAITAIRE FRAIS DE RECOUVREMENT 40€</p>	<p>Montant HT</p> <p>TVA 20,00%</p> <p>Montant TTC</p>	<p>2 500,00</p> <p>500,00</p> <p>3000,00</p>	

Conditions Générales de Prestations de Recrutement

LES TRIBUNAUX DE PARIS (FRANCE) SERONT SEULS COMPETENTS POUR CONNAITRE DES DIFFERENDS D'INTERPRETATION ET D'EXECUTION POUVANT DECOULER DES CONTRATS ET DES PRESTATIONS DECrites AUX PRESENTES.

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de recrutement réalisées par Manpower au profit du Client, notamment les prestations décrites dans le contrat cadre ou la proposition commerciale (ci-après le « Contrat »), et prévalent sur toute autre condition, sauf dérogation formelle, expresse et écrite, convenue entre les parties. La prestation de recrutement au sens de l'article L. 5321-1 du Code du travail consiste à fournir des services visant à rapprocher la ou les offres d'emploi du Client définies dans les conditions particulières et les demandes d'emploi collectées par Manpower, sans que Manpower ne devienne partie aux relations de travail susceptibles d'en découler.

2. Obligations de Manpower

Manpower s'engage, après s'être fait préciser le profil du candidat recherché, à sélectionner, et/ou évaluer, et/ou présélectionner le ou les candidats correspondant aux compétences exigées, et à le ou les présenter au Client conformément aux prestations définies au sein du Contrat, étant entendu que Manpower ne deviendra pas partie à la relation de travail entre le candidat retenu et le Client.

Les obligations de Manpower au titre du Contrat sont des obligations de moyens. En conséquence, la responsabilité de Manpower ne saurait être engagée, notamment dans le cas où elle ne pourrait présenter de candidats correspondant au profil demandé ou lorsque le candidat présenté par Manpower et embauché par le Client ne donnerait pas satisfaction à son poste.

3. Obligations du Client

Afin de permettre à Manpower d'exécuter les prestations dues au titre du Contrat dans les meilleures conditions, le Client s'engage à la plus grande réactivité et notamment :

- à communiquer sans délai à Manpower toutes les informations, documents et renseignements relatifs à la prestation de recrutement, et notamment ceux nécessaires à la description du profil de poste ;
- à recevoir dans les plus brefs délais les candidats présélectionnés et/ou présentés ;
- à prendre la décision d'embaucher ou de non-embaucher des candidats sélectionnés, et/ou évalués, et/ou présélectionnés et en informer Manpower dans les plus brefs délais en lui transmettant les raisons de son choix. Le Client est en effet seul responsable de l'embauche de l'un des candidats présentés par Manpower ;
- à payer les honoraires fixés conformément aux délais de paiement négociés, mentionnés au sein du Contrat et sur la facture correspondante ;
- à faire signer un contrat de travail aux candidats sélectionnés, et accomplir toutes les formalités légales préalables à l'embauche dans les délais requis.

4. Exécution et résiliation du Contrat

Modification du Contrat : Toute demande par le Client de services complémentaires ou de modifications du Contrat (ex : modification substantielle du profil recherché), de quelle que nature que ce soit, fera l'objet, de la part de Manpower, d'une nouvelle offre, qui, si elle est acceptée par le Client, donnera lieu à l'établissement d'un nouveau Contrat ou d'un avenant au Contrat signé par les Parties. Dans ce cas, les sommes versées par le Client au titre du Contrat initial restent acquises à Manpower, de même que les frais engagés restent dus. L'intégralité des honoraires fixés au sein du nouveau Contrat sera due par le Client.

Résiliation du Contrat : En cas de non-respect par le Client d'une de ses obligations visées à l'article 3 ci-dessus, en cas de force majeure ou en cas de retard de paiement, après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours, Manpower pourra résilier de plein droit le Contrat sans formalité judiciaire. Dans ces hypothèses, sauf en cas de force majeure, et sans préjudice de tous dommages et intérêts que Manpower pourra solliciter du fait de la violation par le Client de ses obligations, l'intégralité des honoraires convenus au sein du Contrat sera due à Manpower. De plus, Manpower se réserve le droit de résilier le Contrat si les recherches de candidats sont restées infructueuses, si le Client ne répond pas à Manpower pendant trois (3) mois ou si le Client a refusé sans motif légitime tous les candidats sélectionnés par Manpower six (6) mois après le début des recherches. Dans ces cas, si les modalités de paiement des honoraires décrites dans le Contrat prévoient le paiement d'un acompte, ce dernier restera acquis par Manpower au titre des frais de recherches. Si le Contrat prévoit la facturation de l'intégralité des honoraires lors de l'embauche du candidat, Manpower se réserve le droit de facturer au Client 30% des honoraires prévus dans le Contrat, sauf stipulation expresse contraire.

5. Facturation et conditions de règlement

Les honoraires des prestations de recrutement sont fixés au sein du Contrat. Sauf mention contraire, les honoraires correspondent à un prix unitaire fixé par prestation de recrutement pour un seul candidat. Sauf indication contraire portée au sein du Contrat, le règlement des factures s'effectue par virement bancaire ou postal, ou chèque à 8 jours de la date de facturation, net et sans escompte. Les honoraires s'entendent hors taxes et sont majorées de la TVA au taux légal en vigueur. Sauf dérogations prévues par les parties au sein du Contrat, la facturation des honoraires débute dès le déclenchement des recherches par Manpower. Tout contrat de travail signé entre le Client

ou ses sociétés affiliées et un candidat présenté par Manpower (y compris en cas de simple transmission de curriculum vitae) pendant l'exécution du Contrat et dans les six (6) mois suivant sa cessation ou dans un délai de six (6) mois à compter de la présentation du candidat en l'absence de Contrat formalisé entraînera la facturation de l'intégralité des honoraires tels que figurant dans le Contrat ayant donné lieu à cette présentation. La facturation de l'intégralité des honoraires est également due si le Client demande au candidat de conclure un contrat de travail temporaire avec Manpower alors qu'il était question dans l'offre d'une embauche en CDD ou CDI. **Conformément à l'article L. 441-10 II du Code de commerce, en cas de paiement tardif, le Client sera redevable de pénalités de retard fixées au taux d'intérêt appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 euros par facture pour frais de recouvrement, conformément aux articles L.441-10 II et D.441-5 du Code de commerce, sans préjudice des dispositions prévues dans l'article 4 ci-dessus.**

En cas de procédure contentieuse, le défaut de règlement, dès mise en demeure, entraînera de plein droit majoration de 10% des sommes dues, outre les pénalités de retard et l'indemnité forfaitaire visées ci-dessus, étant rappelé que cette indemnité ne prive pas Manpower du droit de demander au Client l'indemnisation des frais de recouvrement exposés lorsqu'ils sont supérieurs.

6. Responsabilité

La responsabilité de Manpower pour manquement à ses obligations telles que définies aux présentes est limitée aux seuls dommages directs subis par le Client ou par un tiers, et ne saurait être supérieure au prix de la prestation définie dans le Contrat et est, en tout état de cause, limitée à un (1) million d'euros, tous dommages confondus par an.

7. Non-discrimination

Aucune demande de recrutement ne pourra comporter de critères discriminants tels qu'énumérés aux articles L. 1132-1 et suivants du code du travail, ce que le Client garantit à Manpower. De la même manière, Manpower s'interdit, directement ou indirectement, de réaliser, participer ou d'exécuter tout acte, démarche ou tentative pouvant être qualifié comme tel.

8. Propriété Intellectuelle – Confidentialité – Protection des données à caractère personnel

8.1 Manpower est propriétaire à titre exclusif, des études, des synthèses et des documents établis et remis au Client (« les Documents ») dans le cadre de l'exécution du Contrat. Manpower accorde au Client, sur les Documents, un droit d'usage non exclusif, non transférable et non cessible pour la durée du Contrat. **8.2** Les Documents sont considérés comme confidentiels et ne peuvent être communiqués par le Client à des tiers sans l'accord exprès préalable et écrit de Manpower. Réciproquement, Manpower s'engage à maintenir confidentielles toutes les informations qui lui auront été communiquées expressément comme telles par le Client au titre du Contrat, s'interdisant d'en divulguer le contenu ou le support à des tiers, hors ses sous-traitants et prestataires éventuels. Sauf stipulation expresse contraire, Manpower se réserve le droit d'utiliser le nom du Client et son logo uniquement à des fins de représentation commerciale et ce sur tout support, notamment sur son site internet. **8.3** Les Parties se conforment à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (les « Données ») et particulièrement à la Loi 78-17 « Informatique et Libertés » modifiée et au Règlement UE 2016/679 « RGPD ». Chaque Partie est Responsable de traitement indépendant : Manpower, en tant que société spécialisée dans les prestations de recrutement, pour les traitements de Données portant sur les Candidats, mis en œuvre dans le cadre du Contrat et le Client pour la bonne exécution du Contrat et la gestion de son activité propre. **8.4** Manpower communiquera au Client, en tant que Destinataire, uniquement les Données des candidats nécessaires à l'exécution du Contrat, toute demande complémentaire devant faire l'objet d'un encadrement contractuel spécifique. **8.5** Dans le cadre de ses prestations, Manpower ne sera pas amené à utiliser i) de logiciels du Client, ii) du matériel du Client, iii) de base de données du Client iv) des locaux du Client. A défaut les Parties s'engagent à définir les conditions spécifiques contractuellement.

8.6 Manpower reste le propriétaire exclusif de ses propres bases de données utilisées pour répondre aux besoins du Client. En tout état de cause, le Client reconnaît que Manpower conservera les Données relatives aux candidats pour les besoins de ses activités et proposer aux candidats d'autres opportunités professionnelles **8.7** Le cas échéant, les Parties s'engagent à s'apporter l'assistance raisonnable aux fins de se conformer à leurs obligations légales et réglementaires en matière de protection de Données. **8.8** Le Client reconnaît être informé des traitements de données le concernant aux fins de gestion du Contrat et d'assurer la qualité et la promotion de ses services par Manpower, tels que décrits dans la Notice suivante : <https://www.manpower.fr/donnees-personnelles> laquelle précise notamment les modalités d'exercice droits d'accès, rectification, opposition et suppression pour les personnes concernées. Le Client s'engage à en prendre connaissance et à la communiquer auxdites personnes.